

Envoyé en préfecture le 11/01/2023

Reçu en préfecture le 11/01/2023

Publié le 11 JAN. 2023 SLO

ID : 037-213700586-20230109-DCM_2023_01_004-DE

MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JANVIER 2023

Date de convocation : 02/01/2023

Date d'affichage : 02/01/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le neuf janvier à vingt heures trente,
Présents : 11 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 12 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole,
M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M DRUGEON Francis, Mme GANDRILLE Christine,
M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, M. DELETANG Grégory, Mme BEAUMARD Angélique

Etaient excusés : M. DELAUNAY Fabien (a donné pouvoir à Mme GALET Florence), M. SERVANT
Dimitri

Etaient absentes : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2023-01-004

7.1. Finances - décisions budgétaires

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 - ouverture de crédits

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la commune ne peut mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2023, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023 en tant que de besoin.

Considérant que la présente autorisation précise le montant et son affectation,

Considérant que le montant des crédits ouverts au budget 2022 est de 1 095 714,44 €,

Considérant que le quart des crédits ouverts au budget 2022 représente un montant de 273 928,61€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de procéder à l'ouverture de crédits suivante :

. Opération 312 (Défense incendie)	- Art. 21568	3 570,00 €
. Opération 316 (Camping)	- Art. 2121	215,16 €
. Opération 316 (Camping)	- Art. 21568	860,89 €
. Opération 326 (Informatique mairie)	- Art. 2051	468,00 €
. Opération 326 (Informatique mairie)	- Art. 2185	3 793,14 €
. Opération 329 (Bâtiments communaux)	- Art. 21311	1 560,21 €
. Opération 329 (Bâtiments communaux)	- Art. 21318	1 483,83 €
. Opération 332 (Modification PLU)	- Art. 2033	300,00 €
. Opération 333 (Verger)	- Art. 2121	550,00 €

- DIT que cette ouverture de crédits sera régularisée lors du vote du budget primitif 2023

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,
Florence GALET



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 11/01/2023
Reçu en préfecture le 11/01/2023
Publié le 11 JAN. 2023 SLO
ID : 037-213700586-20230109-DCM_2023_01_004-DE